

## **Conditions de participation au jeu-concours sur les réseaux sociaux « LG 10 ans InstaView »**

### **1. GÉNÉRALITÉS**

LG Electronics Deutschland GmbH, succursale LG Suisse (ci-après « LG »), est l'organisateur de ce jeu-concours. En participant à ce jeu-concours, le/la participant(e) accepte les présentes conditions de participation.

La participation au jeu-concours est volontaire et gratuite. L'achat de produits LG n'augmente en aucun cas les chances de gagner.

### **2. PÉRIODE DE L'ACTION**

Le jeu-concours débute le 22.06.2026 avec la publication du post du concours sur le compte Instagram de LG Suisse ([https://www.instagram.com/lg\\_switzerland/](https://www.instagram.com/lg_switzerland/)).

Le jeu-concours dure 7 jours et se termine le 28.06.2026 à 24h00 CET (ci-après la « période de l'action »).

LG se réserve le droit de prolonger ou de raccourcir la période de l'action à sa seule discrétion si nécessaire.

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Toute personne âgée d'au moins 18 ans et domiciliée en Suisse peut participer une seule fois, à l'exception des collaborateurs/trices de LG ainsi que de leurs proches.

Les participant(e)s s'engagent à ne pas publier de contenus illicites et à respecter les règles de bonne conduite en ligne.

Les données collectées dans le cadre de ce jeu-concours sont utilisées exclusivement pour son organisation (voir également le point 12).

LG se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des participant(e)s.

### **4. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer au jeu-concours, le/la participant(e) doit suivre le compte Instagram de LG Suisse ([https://www.instagram.com/lg\\_switzerland/](https://www.instagram.com/lg_switzerland/)), aimer la publication du concours et répondre à la question posée.

### **5. EXCLUSION DE LA PARTICIPATION**

LG est autorisée à exclure des participant(e)s du jeu-concours notamment dans les cas suivants :

- les conditions de participation mentionnées au point 3 ne sont pas remplies ;
- participation avec de fausses données personnelles ou utilisation des données d'une autre personne ;
- le/la participant(e) perturbe ou compromet le bon déroulement du jeu-concours.

LG est habilitée à vérifier l'éligibilité des participant(e)s ainsi que les motifs d'exclusion et à exclure toute personne manipulant le processus de participation ou enfreignant les présentes conditions de participation.

### **6. DÉSIGNATION DES GAGNANT(E)S**

LG désignera par tirage au sort un(e) gagnant(e) parmi toutes les participations valides reçues pendant la période de l'action sur Instagram.

Le tirage au sort sera effectué parmi toutes les personnes remplissant les conditions mentionnées au point 4 sur Instagram.

LG informera le/la gagnant(e) en juin 2026 via un commentaire publié sous sa participation au concours et lui demandera de transmettre une adresse de livraison valide.

Si le/la gagnant(e) ne se manifeste pas dans un délai de 7 jours, son droit au gain sera annulé et un(e) nouveau/nouvelle gagnant(e) sera tiré(e) au sort.

## **7. PRIX**

Les prix suivants sont à gagner :

- **3 x codes promotionnels OBS InstaView™ d'une valeur de CHF 300.– chacun\***

Les gagnant(e)s seront désigné(e)s par tirage au sort parmi l'ensemble des participant(e)s. Aucun paiement en espèces ni échange du gain n'est possible.

Si un(e) gagnant(e) ne répond pas dans un délai de 7 jours après avoir été contacté(e), son gain sera définitivement perdu et un(e) nouveau/nouvelle gagnant(e) sera tiré(e) au sort.

Si cette personne ne répond pas non plus dans un délai de 7 jours, la procédure sera répétée une nouvelle fois. Si, après ce nouveau délai de 7 jours, aucune réponse n'est reçue, le gain sera définitivement annulé.

Tout recours juridique est exclu.

Ce jeu-concours n'est ni associé à Instagram ou Facebook, ni sponsorisé, soutenu ou organisé par Instagram ou Facebook de quelque manière que ce soit.

Le/la participant(e) est seul(e) responsable du traitement fiscal de tout avantage financier résultant de primes, bons d'achat, cadeaux ou autres récompenses, conformément à la législation fiscale applicable. LG ne procède à aucune imposition forfaitaire.

Les gains seront envoyés au plus tard au cours du mois de juillet 2026 par message direct (DM).

## **8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LG est responsable uniquement des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave par elle-même, ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution, ainsi que des dommages résultant de la violation d'obligations essentielles liées au jeu-concours (dites « obligations cardinales »).

Les obligations essentielles sont celles dont l'exécution est indispensable à la réalisation de l'objectif du jeu-concours.

Dans ces cas, la responsabilité de LG est limitée aux dommages prévisibles et typiquement attendus.

La responsabilité de LG en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé demeure inchangée.

LG décline toute responsabilité en cas de défaut matériel ou juridique lié aux prix attribués.

## **9. MODIFICATIONS DU JEU-CONCOURS**

LG attire l'attention sur le fait que le jeu-concours peut être interrompu ou modifié en raison de circonstances ou de contraintes extérieures, sans que les participant(e)s puissent faire valoir un quelconque droit à l'encontre de l'organisateur.

Cela peut notamment être le cas si le bon déroulement du jeu-concours ne peut plus être garanti, par exemple en raison de problèmes techniques ou pour des raisons juridiques.

## 10. DROIT APPLICABLE

Toutes les relations juridiques entre LG et les participant(e)s sont exclusivement soumises au droit suisse.

Tout recours juridique est exclu.

## 11. DIVERS

Pour toute question concernant cette opération promotionnelle, veuillez nous contacter par message privé via le profil Instagram de LG Electronics Suisse ([https://www.instagram.com/lg\\_switzerland/](https://www.instagram.com/lg_switzerland/)) ou par message privé sur Facebook (<https://www.facebook.com/LGGlobal/>).

## 12. PROTECTION DES DONNÉES

Le traitement des données dans le cadre de la participation au jeu-concours est effectué par LG ainsi que par les prestataires mandatés à cet effet.

Vous pouvez contacter le délégué européen à la protection des données de LG à l'adresse suivante : [datenschutz@lge.de](mailto:datenschutz@lge.de) ou par courrier postal à notre adresse d'entreprise, en ajoutant la mention « Délégué à la protection des données ».

Vous disposez à tout moment du droit d'accès aux données enregistrées par LG vous concernant. En outre, sous réserve des conditions légales applicables, vous disposez du droit de rectification, de limitation ou de suppression de vos données, ainsi que du droit à la portabilité des données fournies.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement à la conservation et à l'utilisation des données collectées. Pour exercer vos droits, veuillez vous adresser directement à notre délégué à la protection des données.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. L'autorité compétente pour LG est :

### **Hessischer Landesdatenschutzbeauftragter**

Postfach 3163  
65021 Wiesbaden  
Allemagne

Les données personnelles que nous recevons du/de la gagnant(e) du jeu-concours (nom, prénom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone et, le cas échéant, copie anonymisée d'une pièce d'identité) sont utilisées pour l'organisation du jeu-concours, la prise de contact avec le/la gagnant(e) ainsi que pour toute autre communication liée au concours.

Les données sont traitées exclusivement dans le cadre de la gestion du jeu-concours et peuvent être transmises à des prestataires tiers qui nous assistent dans cette démarche.

## LGE Internal Use Only

Le traitement des données repose sur votre consentement conformément à l'article 6, paragraphe 1, lettre a) du RGPD, ainsi que sur l'article 6, paragraphe 1, lettre b) du RGPD, dans la mesure où le traitement est nécessaire à l'exécution du jeu-concours.

Les données des participant(e)s n'ayant pas remporté de prix et n'ayant accordé aucun autre consentement distinct seront supprimées immédiatement après la clôture complète du jeu-concours.

Les données du/de la gagnant(e) seront supprimées après une période de deux (2) ans.

Les éventuelles copies de pièces d'identité seront supprimées immédiatement après vérification de l'âge légal ou de l'identité du/de la participant(e).